

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
11 avril 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation : 05/04/2022

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Christian ROBIN, Damien MAURIN, Sylvette MARECHAL, Nicole MARQUES, Richard PONCEPT, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Stéphanie YVERNAULT.

Ont donné procuration :

Céline DESSIMOND à Laurent DOLCEMASCOLO,
Rémi CHABANAT à Elisabeth BRUSSAT

Absents :

Patricia DA SILVA
Cindy FOUR
Héloïse FERRIER

I - ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Laurent DOLCEMASCOLO est élu secrétaire de séance.

II - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL 28 FEVRIER 2022

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 février 2022 est approuvé par l'assemblée.

III – DÉLIBÉRATIONS

1/ Taux des contributions directes 2022

Depuis 2018, chaque année les valeurs locatives cadastrales des logements servant pour le calcul des bases d'imposition sont revalorisées en fonction de l'évolution sur douze mois de l'indice des prix de la consommation. En conséquence, il est proposé de maintenir les taux d'imposition de la part communale pour 2022. Vote à l'unanimité.

2/ Budget primitif 2022 : Gestion immobilière

Approbation du budget primitif 2022. Le budget Gestion immobilière s'équilibre en section de fonctionnement à 110 200€ et en section d'investissement à 438 500€. Vote à l'unanimité.

3/ Budget primitif 2022 : Budgets assainissement

Approbation du budget primitif 2022. Le budget assainissement s'équilibre en section de fonctionnement à 185 161€ et en section d'investissement à 279 085€. Vote à l'unanimité.

4/ Budget primitif 2022 : Commune

Approbation du budget primitif 2022. Le budget Commune s'équilibre en section de fonctionnement à 1 777 905€ et en section d'investissement à 2 616 938€. Vote à l'unanimité.

5/ TARIFS 2022.

Approbation de la réévaluation des tarifs 2022 : Charges scolaires prise en charge par les communes de résidence des enfants qui sont scolarisés à Orléat (Enfants scolarisés en maternelle 1 350 €, primaire 880€) ; tarifs location salle des fêtes à compter du 1^{er} septembre 2022 (résidents commune et association 280€/430€, personnes extérieures 600€/750€, location vaisselle 80€, tables rondes 15€ et bancs et

plateaux 20€. Tarifs assainissement ceux-ci sont applicables à compter de 2023 : Redevance au m3 2.10€, redevance minimale 78 €, redevance agriculteur 285 €. Vote à l'unanimité.

6/ Budgets Commune et assainissement

Approbation des admissions en non-valeurs de l'état transmis par Monsieur le percepteur pour un montant de 521.10€ au budget assainissement et 6€ au budget assainissement. Vote à l'unanimité.

7/ Personnel communal : Emploi saisonnier

Approbation d'un emploi saisonnier à temps plein aux services techniques à compter du 25 avril 2022 pour une durée de 6 mois. Vote à l'unanimité.